



Rodrigue Aho



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

DÉCLARATION DE POLITIQUE SECTORIELLE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2021
DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

“Transformer le Bénin en la plateforme de services numériques de l’Afrique de l’ouest pour l’accélération de la croissance et l’inclusion sociale.”

Patrice TALON

Président de la République du Bénin

Mot du Président de la République



L'économie numérique qui se caractérise par de puissants effets de réseaux, connaît aujourd'hui un développement prodigieux. L'avenir, j'en suis persuadé, est donc au numérique et il existe sur le continent africain un potentiel significatif de demande en matière de services numériques.

Voilà pourquoi j'ambitionne de positionner le Bénin comme la plateforme numérique de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2021 et de faire des Technologies de l'Information et de la Communication le principal levier de son développement socio économique.

Il nous faut mettre en marche la transition numérique en facilitant l'émergence des entreprises numériques, l'élaboration d'un cadre juridique propice à leur création et à leur développement et le déploiement de partenariats public privés propres à assurer leur stabilité de façon pérenne.

Il y a dans cette atelier une grande diversité d'expertises et autant de talents. Le succès de l'atelier repose sur votre intelligence collective et sur la force d'une approche participative.

Proposez des solutions innovantes, débattiez en et convergez vers une stratégie numérique nationale ambitieuse, mobilisatrice et pragmatique.



Patrice TALON

Président de la République du Bénin



**Le Bénin, la plateforme
numérique de l'Afrique de l'Ouest...**

Sommaire

1.	Les défis de l'Économie numérique au Bénin	7
1.1	La gouvernance dispersée de l'économie numérique	8
1.2	Le paradoxe béninois du marché mobile : trop d'opérateurs mais une concurrence insuffisante	10
1.3	Une carence d'infrastructures alarmante sur le marché fixe	11
1.4	La situation préoccupante des opérateurs publics	13
1.5	Un marché entreprises (B2B) délaissé	14
1.6	Les retards du processus de transition vers la Télévision Numérique Terrestre	15
1.7	Un dispositif de taxation des opérateurs contre productif	17
2.	Les ambitions de la politique sectorielle	18
2.1	Le Bénin, leader des TIC en Afrique de l'Ouest	19
2.2	Les six projets phares 2016-2021	20
2.3	Six réformes structurelles	27



Rodrigue Aho

1

LES DÉFIS
DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE AU BÉNIN

Après une croissance atone entre 2010 et 2014, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Bénin a connu un rebond de 12 % en 2015 et atteint une taille d'environ 300 milliards de francs CFA. Il contribue au PIB du Bénin à hauteur de 6 %, essentiellement grâce au secteur de la téléphonie mobile. L'émergence de l'économie numérique au Bénin rencontre des défis qui sont notamment liés à la carence en infrastructures, au défaut d'une concurrence efficiente et à un niveau d'investissements insuffisant des opérateurs de communications électroniques.

Ainsi, le classement Networked Readiness Index (NRI) 2016 positionne le Bénin à la 128ème place sur 139 au niveau mondial en ce qui concerne la maturité du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

1.1 / La gouvernance dispersée de l'économie numérique

La gouvernance du secteur a fait l'objet de récentes réformes législatives et réglementaires, notamment dans la loi n°2014-14 du 9 juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin.

Ainsi, plusieurs nouvelles agences et commissions ont été créées, et notamment :

- L'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP) ;
- L'Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication (ABETIC) ; ou encore
- La Commission Nationale de Migration de l'Analogique au Numérique (CNMAN).

Ces institutions s'ajoutent aux institutions existantes, en particulier :

- L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), dont les attributions et pouvoirs ont été renforcés dans la loi n°2014-14 du 9 juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin ;
- La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

La création et le renforcement des institutions du secteur contribuent au renforcement des capacités de l'État béninois et permettent d'appuyer le développement de l'économie numérique, en particulier en ce qui concerne la régulation du secteur des communications électroniques, le financement de projets éligibles au titre du service universel, l'accélération de la diffusion des projets et services numériques au sein de l'administration ou encore la mise en œuvre effective de la transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Néanmoins, la multitude de ces acteurs institutionnels, qui s'ajoutent aux interlocuteurs déjà nombreux au sein des Ministères et des administrations concernées par l'économie numérique, génère :

- **Une fragmentation de la gouvernance par secteur** (communications électroniques, santé, éducation, audiovisuel, commerce ou encore transport), sans vision globale à l'échelle de l'économie numérique dans son ensemble ;
- **Une complexité dans le traitement de certains dossiers stratégiques ;**
- **Une redondance** en ce qui concerne les attributions de certains acteurs et une opacité dans les champs de compétence respectifs des différents acteurs ;
- **Une dilution des moyens humains et financiers** nécessaires à la modernisation du secteur.

1.2 / Le paradoxe béninois du marché mobile : trop d'opérateurs mais une concurrence insuffisante

Le taux de pénétration des marchés des services de téléphonie mobile (voix et SMS) est dans la moyenne de la sous-région (90 %) mais reste sujet à caution (phénomène de double SIM, utilisateurs inactifs, etc.). Le taux de pénétration de l'internet mobile (20 %) demeure encore inférieur aux standards internationaux, en particulier en matière de haut débit mobile (i.e. 3G), où il est inférieur à 5 %, ainsi qu'en matière de très haut débit mobile (i.e. 4G), où il demeure encore très marginal.

Le marché est monopolisé par le duopole constitué par MTN (société Spacetel Bénin, groupe MTN) et Moov (société Etisalat Bénin, groupe Maroc Telecom), qui ensemble détiennent 90 % du marché de la téléphonie mobile en valeur.

Or, pas moins de cinq opérateurs mobiles détiennent actuellement une licence de téléphonie mobile :



L'une des conséquences de cette situation duopolistique est au faible niveau d'investissement dans le secteur, qui atteint en moyenne 38 milliards de francs CFA par an et est en dessous des standards internationaux. Ce niveau d'investissement ne permet pas de développer les infrastructures

nécessaires à l'amélioration de la couverture et des services mobiles aux particuliers et aux entreprises, notamment car certains opérateurs ne respectent pas leurs obligations, notamment en matière de couverture et de qualité de service.

1.3 / Une carence d'infrastructures alarmante sur le marché fixe

Le marché fixe est non significatif et représente moins de 4 % du marché des communications électroniques.

Ce marché est constitué de quatre segments :



- **Le marché de gros de l'accès aux capacités internationales.** Tous les opérateurs détenteurs d'une licence peuvent accéder aux capacités internationales terrestres, satellitaires et sous-marines, notamment sur la station d'atterrissage du câble sous-marin SAT3 détenue par Bénin Telecom Infrastructures et sur celle du câble sous-marin ACE, exploitée par le GIE ACE Bénin.
- **Le marché de gros de la fourniture de capacités,** sur lequel seul Bénin Télécom Infrastructures (BTI) est actuellement présent ;
- **Le marché de détail de la fourniture de services téléphoniques fixes,** sur lequel seul Bénin Telecom Services (BTS) est présent ; et
- **Le marché de détail de la fourniture d'accès à internet,** sur lequel dix opérateurs détenteurs d'une licence sont présents. Néanmoins, sur ces dix opérateurs, seuls trois sont actifs : Bénin Télécom Services, ISOCEL et OTI. Ces opérateurs proposent uniquement des solutions d'accès à internet non filaires, notamment en utilisant la technologie WiMax. ISOCEL lance le déploiement de fibre optique sur le périmètre de la boucle locale (Fttx).

Les infrastructures permettant de distribuer sur l'ensemble du territoire national les capacités internationales disponibles aux stations d'atterrissage des câbles sous-marins ACE et SAT3 demeurent insuffisantes. En effet, la dorsale nationale doit encore être complétée et des boucles métropolitaines doivent être déployées dans les principales agglomérations du pays. Certains des investissements nécessaires à la rénovation des réseaux existants et au déploiement des infrastructures sont en cours de réalisation, mais des investissements complémentaires demeurent indispensables afin de couvrir la totalité des besoins en infrastructures du pays.

1.4 / La situation préoccupante des opérateurs publics

L'opérateur historique, Bénin Télécom SA, a fait l'objet de plusieurs tentatives de privatisation infructueuses avant d'être réorganisé autour de trois activités :



Bénin Télécoms Services (BTS) commercialise des services d'accès à internet en déployant son propre réseau sur le périmètre de la boucle locale et commercialise des services de téléphonie fixe



Bénin Télécoms Infrastructures (BTI) est en charge de la construction, de l'exploitation et de la commercialisation des infrastructures fixes de transmission téléphonie fixe

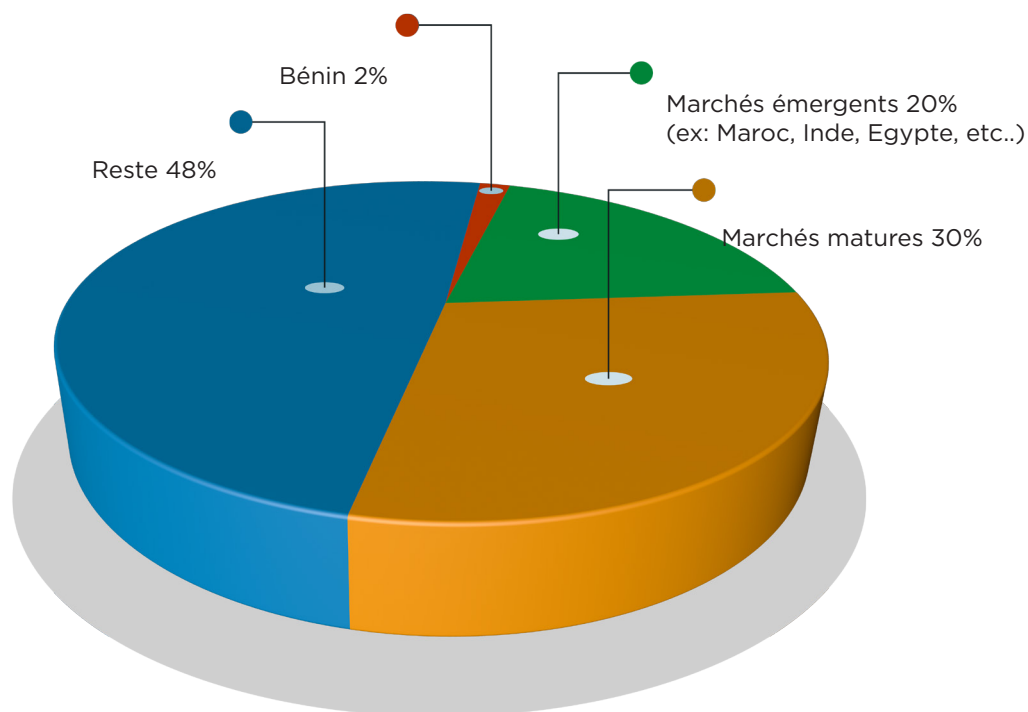


Libecom déploie et exploite un réseau de téléphonie mobile 2G et fournit des services de communications électroniques

La situation économique fragile de ces trois entités rend leur pérennité dans les prochaines années incertaine.

1.5 / Un marché entreprises (B2B) délaissé

PART DE MARCHÉ DANS LE MARCHÉ DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUE



La part du marché entreprise (B2B) dans le marché des communications électroniques au Bénin est très faible et représente environ 2,5 % du marché en valeur, contre environ 20 % sur les marchés émergents (ex. Maroc, Inde, Égypte) et 30 % sur les marchés matures (ex. France, Grande Bretagne). Cette situation reflète le poids de l'informel et le recours des professionnels et des entreprises aux offres grand public, ainsi que l'absence de suivi de ce marché par les opérateurs et le régulateur béninois.

Le marché entreprise constitue un relais de croissance important au Bénin qui a vocation à se développer afin de fournir aux entreprises béninoises les services dédiés et à forte valeur ajoutée dont elles ont besoin afin de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises étrangères, notamment dans le secteur du numérique.

1.6 / Les retards du processus de transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fixé à juin 2017 la date limite pour la transition de la télévision analogique à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dans les pays membres de la Communauté.

Le processus de migration à la TNT au Bénin est actuellement mené par la Commission Nationale de Migration de l'Analogique au Numérique (CNMAN). Cependant, le processus de migration accuse des retards importants dans sa mise en œuvre, ce qui suscite des inquiétudes sur le respect de l'échéance prévue par la CEDEAO.

En effet, les deux chantiers suivants sont actuellement bloqués ou en retard :

- **Fourniture, installation et mise en service des équipements du réseau de collecte des programmes et du réseau national de la TNT ;**
- **Scission de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB)** afin de distinguer d'une part les activités d'édition des chaînes numériques et d'autre part, les activités de diffusion de la TNT, qui seront confiées à une société d'économie mixte (SEM) à constituer qui opérera en qualité de premier opérateur de diffusion.

Or, la transition à la TNT est primordiale car elle permettra d'améliorer la qualité de diffusion des contenus audiovisuels et, en libérant les fréquences sur les bandes 700 MHz et 800 MHz, qui ont déjà fait l'objet d'une pré-attribution à certains opérateurs mobiles, d'accélérer le déploiement des infrastructures et le développement des services haut débit mobiles. En outre, elle pourrait également constituer une opportunité afin d'accroître le volume et la qualité des contenus locaux produits et exportés et de les promouvoir.



1.7 / Un dispositif de taxation des opérateurs contreproductif

La taxation des opérateurs béninois (hors TVA, droits de douane et impôt sur les sociétés) représente environ 20 % de leur chiffre d'affaires. Cette proportion est supérieure à la moyenne régionale.

Ces taxes sont essentiellement fondées sur les volumes (e.g. appels et SMS), tandis que les meilleures pratiques internationales privilégient les systèmes de taxation de la valeur (e.g. résultats nets), notamment afin de favoriser l'émergence d'offres « illimitées » (voix, SMS et data).

En outre, le système de taxation existant ne comporte pas d'incitations à l'investissement. De telles incitations sont nécessaires afin d'accélérer le déploiement d'infrastructures haut débit et très haut débit fixes et mobiles et la diffusion de services innovants aux entreprises et aux consommateurs béninois.





Rodrigue Aho

2

LES AMBITIONS
DE LA POLITIQUE
SECTORIELLE

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement, six (6) projets phares seront mis en œuvre sur la période 2016-2021 en parallèle des réformes qui seront engagé.

2.1 / Le Bénin, leader des TIC en Afrique de l'Ouest

La stratégie sectorielle a pour objectif de transformer le Bénin en la plateforme de services numériques de l'Afrique de l'ouest pour l'accélération de la croissance et l'inclusion sociale d'ici 2021.

Le développement de l'économie numérique constitue en effet un levier crucial pour :

- **L'inclusion sociale et le bien être humain** via un meilleur accès au savoir et à la connaissance ;
- **La création d'emplois et la réduction du chômage ;**
- **Le développement économique de tous les secteurs d'activité**, y compris le secteur de l'économie numérique ;
- **La transparence de la gouvernance et l'efficacité de l'administration**, orientées autour des usagers ;
- **Le rayonnement régional et international du Bénin.**

Les objectifs de la stratégie sectorielle 2016-2021 seront évalués au travers des indicateurs-clés suivants :

- Atteindre un taux de couverture des services internet en haut débit de **80 % des entreprises** et des particuliers et un taux de pénétration de **40 % pour le fixe** et **60 % pour le mobile** ;

- Doubler la taille du marché des TIC pour atteindre **580 milliards de francs CFA** ;
- **Créer 90 000 emplois nets directs** dans le secteur des TIC ;
- Contribuer, via la numérisation de l'économie, au développement des autres secteurs, en particulier :

- *Le secteur du e-gouvernement : l'objectif est d'atteindre un **EGDI (E-government development index de l'ONU) de 0,5** ;*

- *Le secteur de l'éducation : l'objectif est d'atteindre **100% d'établissements primaires, secondaires et supérieurs connectés à internet en haut débit ou très haut débit** ;*

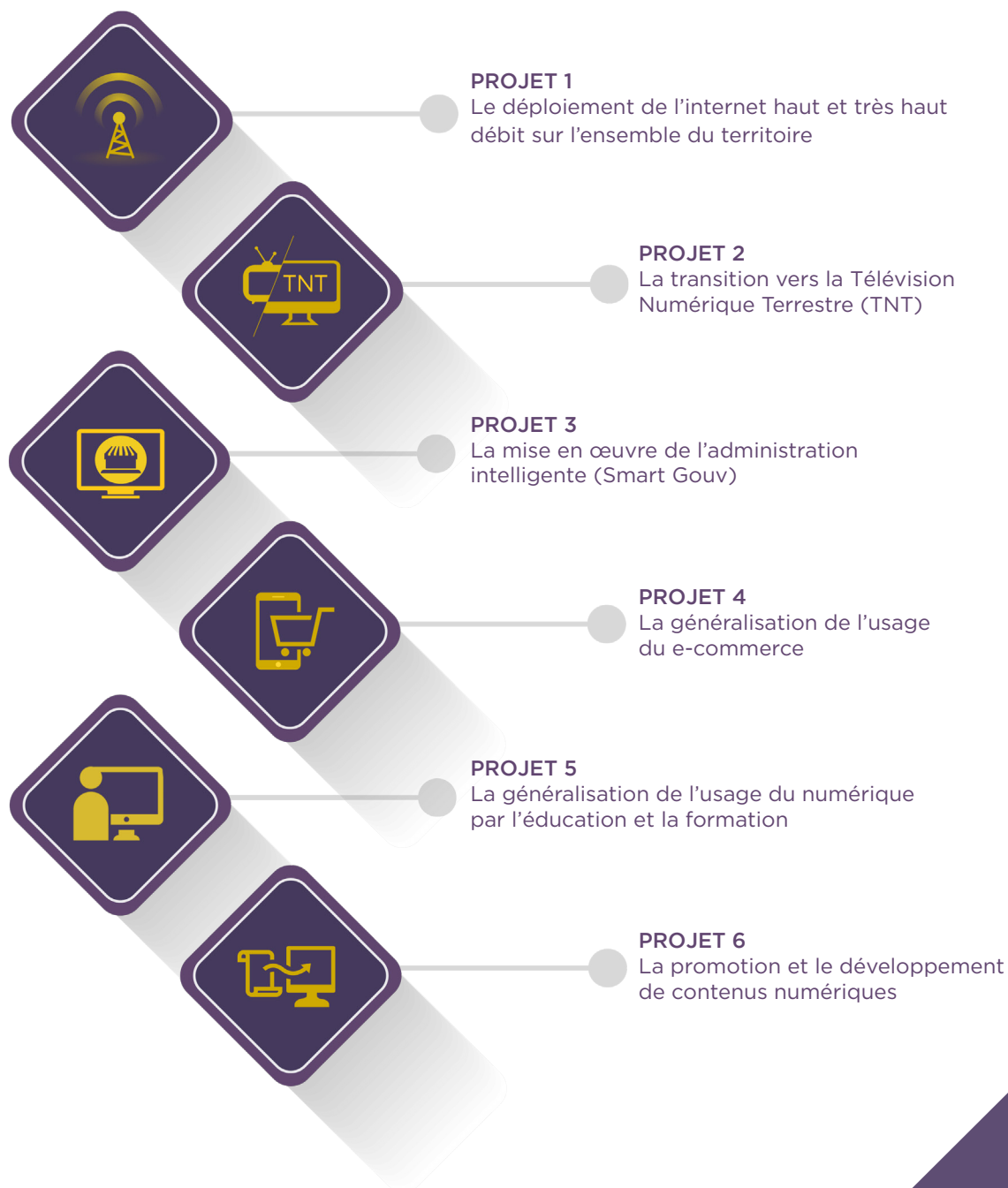
- *Le secteur du e-commerce : l'objectif est d'atteindre un **taux d'usage des citoyens à des services financiers en ligne de 50 %** ;*

Entrer dans **le top 100 du classement Networked Readiness Index (NRI) et être premier en Afrique de l'Ouest.**

2.2 / Les six projets phares 2016-2021

Les six projets phares identifiés ci-dessous constituent les leviers majeurs de développement de l'économie

numérique dont l'objet est de permettre au Bénin d'atteindre ses objectifs à l'horizon 2021 :



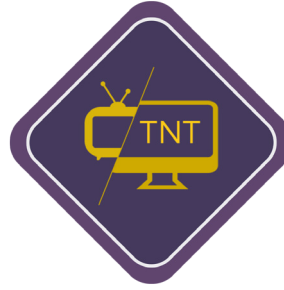


Déploiement de l'internet haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire

Le déploiement d'infrastructures haut débit et très haut débit à l'échelle nationale est indispensable à l'attractivité du territoire, à la compétitivité des entreprises béninoises et à l'essor de l'économie numérique. En effet, l'accès à une connexion internet haut débit à des tarifs compétitifs constitue la première étape indispensable à la création d'un écosystème numérique et au développement de services innovants, y compris au sein de l'administration.

Il sera procédé dans un premier temps à la réhabilitation et au déploiement de près de 2 000 kilomètres de backbone permettant de relier 67 communes, le déploiement de 280 kilomètres de boucle métropolitaine (Grand Cotonou) et le raccordement de 30 sites LTE.

Dans un second temps, les déploiements complémentaires nécessaires permettront de compléter la dorsale nationale, de construire des boucles métropolitaines, de raccorder les antennes mobiles et audiovisuelles et de construire les réseaux d'accès filaires (Fttx) et radioélectriques (3G, 4G, WiMax).



Transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

Le processus de migration vers la TNT doit faire l'objet d'une accélération afin d'offrir un accès à la TNT à 100 % des foyers béninois à l'horizon 2021.

Le succès de ce projet repose sur la mise en œuvre des cinq phases suivantes :

PHASE 1

Scission de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) afin de distinguer d'une part les activités d'édition des chaînes numériques et d'autre part, les activités de diffusion de la TNT, qui seront confiées à une société d'économie mixte (SEM) à constituer qui opérera en qualité de premier opérateur de diffusion

PHASE 2

Sélection du prestataire en charge de fournir, installer et mettre en service les équipements du réseau de collecte des programmes et du réseau national de la TNT

PHASE 2

Mise aux normes des centres d'émission du réseau national de la TNT afin de les adapter au standard de diffusion numérique

PHASE 4

Les formations des personnels aux réseaux, normes et équipements de la TNT

PHASE 5

Les campagnes de communication et d'accompagnement des populations en ce qui concerne la transition à la TNT

Les difficultés liées aux opérations permettant d'assurer le passage à la TNT au Bénin ont été identifiées et sont en cours de résolution, de sorte que le Bénin sera en mesure de lancer effectivement le basculement à la TNT au plus près de la date fixée par la CEDEAO (juin 2017).



Mise en œuvre de l'administration intelligente (Smart Gouv)

Le projet phare **Smart Gouv** a pour double objectif (i) d'améliorer l'efficacité et l'ouverture de l'administration en recentrant le service public autour de l'utilisateur et (ii) de promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Les impacts économiques et sociaux attendus du projet sont significatifs : accélération de la croissance économique en raison d'une plus grande efficacité de l'administration, meilleure maîtrise du budget et des dépenses de l'État, amélioration du climat des affaires via une transparence accrue, etc.

Le projet Smart Gouv comprendra notamment la mise en place, au travers de différents systèmes d'informations nationaux et/ou sectoriels :

- De l'e-identité, qui permettra l'accès des citoyens béninois à la protection sociale, à l'identité civile numérique et à la formation professionnelle ;
- D'un registre national de l'état civil ;
- D'un système de gestion des ressources humaines et de paie du personnel de l'État ; ou encore
- D'un système de gestion du budget de l'État et de simplification des démarches administratives à travers la mise en place de guichets uniques communaux.

Ces initiatives reposeront sur la mise en œuvre préalable d'un socle technologique, juridique et institutionnel permettant la digitalisation des services publics ainsi que l'interconnexion et l'ouverture des administrations et de leurs données.



Généralisation de l'usage de l'e-commerce

Le développement et la généralisation du commerce électronique et du commerce mobile constitue un axe majeur de stimulation économique et d'inclusion financière.

Le lancement de ce projet phare nécessitera la mise en place des leviers juridiques, fiscaux et opérationnels permettant de généraliser l'usage de l'e-commerce.

En outre, les mesures suivantes seront notamment mises en œuvre :

- Mise en place d'une plateforme d'e-Market, qui constituera une place de marché universelle pour les biens et services à destination des consommateurs (B2C) et des entreprises (B2B) ;
- Mise en place d'une plateforme nationale de paiement électronique mobile ; et
- Mise en place d'un écosystème dédié pour les start-ups numériques.

Le développement du e-commerce repose également sur la normalisation des adresses postales, qui sera accompagnée par la création d'un référentiel géographique et postal numérique.



Généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation

Le développement du numérique dans le secteur de l'éducation et de la formation sur l'ensemble du territoire national permettra de renforcer la qualité de l'enseignement, de renforcer les compétences nationales et de préparer les nouvelles générations aux usages numériques.

La mise en œuvre de ce projet phare consistera notamment :

- En la connexion de l'ensemble des établissements primaires, secondaires et universitaires à l'internet haut débit ;
- En la mise à disposition de salles multimédias dans les écoles ; ou encore
- En l'interconnexion des centres de recherche.

En outre, des projets spécifiques seront mis en œuvre tels que la mise à disposition de supports et contenus numériques, notamment au travers d'environnements numériques de travail (ENT) à destination des élèves, enseignants, personnels administratifs et parents (inscription en ligne, suivi de la vie scolaire, résultats en ligne, etc.) ainsi que la mise en place de programmes de formation au numérique à destination des professionnels béninois (artisans, agriculteurs, commerçants, etc.).

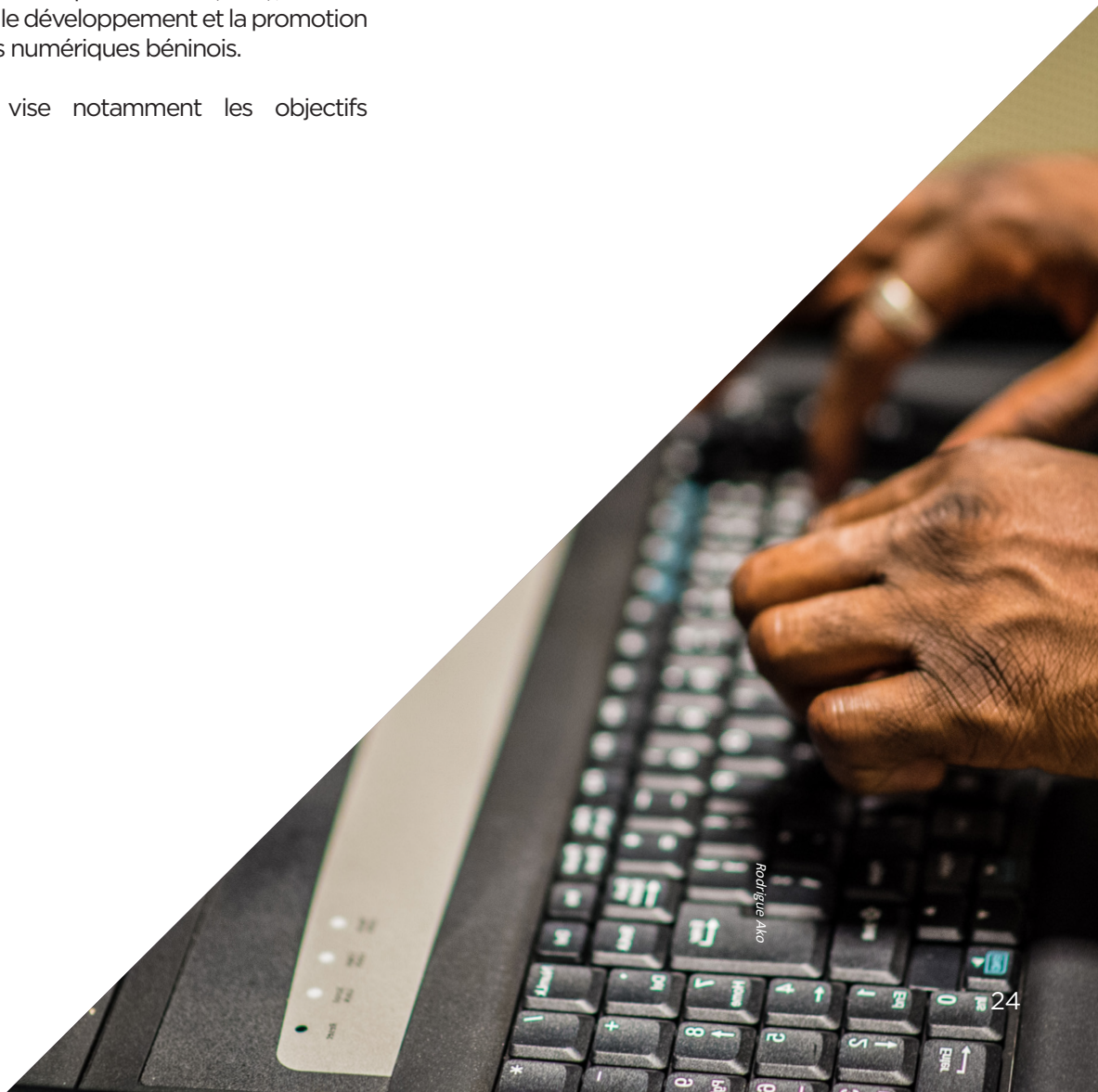


Promotion et développement de contenus numériques

En complément de la migration vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT), l'accent sera mis sur le développement et la promotion de contenus numériques béninois.

Ce projet vise notamment les objectifs suivants :

- La diversification de l'offre locale ;
- La promotion des produits audiovisuels numériques ;
- La facilitation du développement de nouveaux services numériques interactifs ; et
- La densification de la capacité de production.



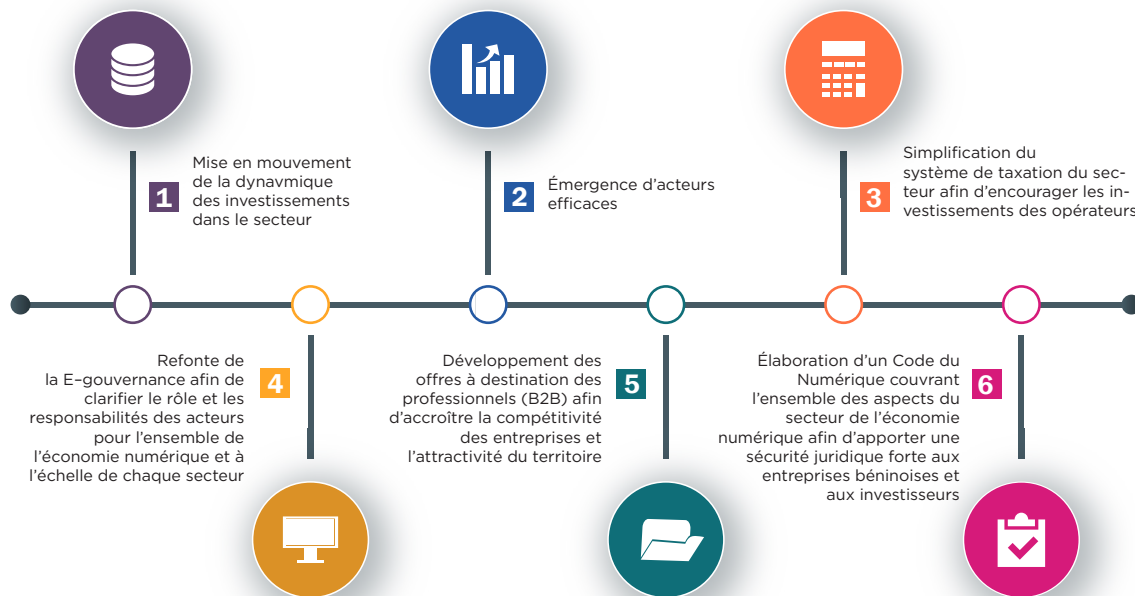
Rodrigue Ako



Rodrigue Aho

2.3 / Six réformes structurelles

Le Gouvernement procèdera aux six (6) réformes structurelles nécessaires à la modernisation du secteur des communications électroniques :



Mise en mouvement de la dynamique des investissements dans le secteur

La mise en mouvement de la dynamique des investissements du secteur des communications électroniques fixe et mobile nécessite une régulation renforcée qui traite avec objectivité et transparence :

- Des conditions dans lesquelles les licences sont attribuées, renouvelées et modifiées ;
- De l'attribution et de la gestion optimale des ressources rares, notamment des fréquences radioélectriques ;
- De la mise en place d'une concurrence efficace qui permette à un nombre d'opérateurs en cohérence avec la taille de chaque marché pertinent de participer aux investissements nécessaires au développement du secteur.

L'émergence d'acteurs efficaces

Il sera également nécessaire de créer une nouvelle dynamique convergente fixe-mobile dans le secteur des communications électroniques et d'accompagner l'émergence d'acteurs efficaces sur le marché haut et très haut débit.

Les mesures de régulation seront prises, en conformité avec les bonnes pratiques internationales, notamment en matière de régulation asymétrique (tarifs de terminaison d'appels, interconnexion, itinérance, partage d'infrastructures, régulation des tarifs on net/off net) afin

d'éviter les effets de club et mettre un terme aux pratiques anticoncurrentielles.

L'État apportera son soutien, y compris sous forme de transfert d'actifs :

- À l'émergence d'une concurrence efficace dans le secteur ;
- Au déploiement d'une infrastructure de transmission à haut et très haut débit, qui sera détenue par une société de patrimoine public et dont l'exploitation et la maintenance seront confiées à une société de gestion privée.

L'exploitation de ces infrastructures sera gouvernée par le principe d'accès ouvert afin d'optimiser les conditions d'accès aux capacités de transmission pour les opérateurs de réseaux ouverts au public. Cette société de patrimoine se verra apporter certains actifs de Bénin Télécom Infrastructures, notamment les infrastructures de transmission haut et très haut débit (fibre optique).

Simplification du système de taxation du secteur afin d'encourager les investissements des opérateurs

Le système de taxation béninois sera revu afin d'encourager les efforts d'investissement des opérateurs et inciter à l'apparition d'offres illimitées au profit des consommateurs.

La simplification et la modernisation de ce système de taxation se matérialisera notamment de la façon suivante :

- Suppression des taxes d'asises sur les SMS et la durée des appels en les remplaçant par des taxes ayant pour assiette le résultat net réalisé par les opérateurs ;
- Réévaluation des redevances applicables aux attributions de ressources en fréquences et en numérotation pour inciter à une gestion rigoureuse de ces ressources rares ;
- Mise en place d'une nouvelle structure de taxe dégressive en fonction du niveau d'investissement par rapport au chiffre d'affaires des opérateurs afin d'encourager les opérateurs privés à relever et mieux planifier leur niveau d'investissement dans les infrastructures mobiles, notamment dans la 3G et la 4G.

Au total, le poids fiscal et parafiscal pesant sur les acteurs de l'économie numérique au Bénin n'excèdera pas les meilleures pratiques en Afrique subsaharienne.

Refonte de la gouvernance afin de clarifier le rôle et les responsabilités des acteurs pour l'ensemble de l'économie numérique et à l'échelle de chaque secteur

La gouvernance du secteur doit embrasser l'ensemble de l'écosystème numérique, en particulier au stade de l'élaboration, de la supervision et de la coordination de la stratégie de l'économie numérique. Cette stratégie doit ensuite être effectivement mise en œuvre dans chacun des secteurs concernés (communications électroniques, santé, éducation, audiovisuel, commerce ou encore transport) et être appliquée par chaque acteur dans son domaine d'intervention spécifique.

Ainsi, le dispositif de gouvernance du secteur s'articulera de la façon suivante :

- Élaboration de la stratégie multisectorielle pour l'ensemble de l'économie numérique :

-Le Conseil du Numérique (CN) fixe les orientations de la stratégie nationale de l'économie numérique et élabore des propositions visant à sa mise à jour et à son amélioration ;

-L'Agence d'Exécution du Conseil du Numérique (AECN) (i) assure la préparation et l'organisation des travaux du Conseil du Numérique, (ii) est en charge du suivi et de l'évaluation de l'exécution de la stratégie arrêtée par le Conseil et (iii) sert de point focal à l'ensemble des Ministères et Agences nationales dans la mise en œuvre multisectorielle de la politique nationale de l'économie numérique ;

- Le Ministère en charge des communications électroniques apporte son appui technique pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle sectorielle et la mise à niveau de la réglementation sectorielle ;
- Régulation et application de la stratégie par les Autorités, les Commissions et les autres acteurs publics et privés en ce qui concerne les domaines spécifiques qui les concernent, notamment l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), ou encore l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Électroniques et de la Poste (ABSU-CEP).

En outre, il sera procédé aux ajustements nécessaires afin d'éviter les redondances dans les attributions de certains acteurs et la dilution des moyens humains et financiers.

Développement des offres à destination des professionnels (B2B) afin d'accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire

Le développement d'offres d'accès à internet spécifiques et adaptées aux besoins des entreprises (B2B) est indispensable à la compétitivité des entreprises béninoises, à l'attractivité du territoire pour les entreprises étrangères et au développement de l'économie numérique.

L'État béninois accompagnera l'émergence d'offres de qualité adaptées à ces besoins par :

- La mise en œuvre de mesures de régulation adaptées, en particulier en matière d'obligations liées aux services proposés (garantie de temps de rétablissement, engagements en matière de qualité de service (SLA), mise en place d'un service clients dédié, etc.), de transparence des offres, d'obligations d'information renforcées des opérateurs à l'ARCEP sur le marché entrepris, de règles de facturation adaptées ou encore de publication d'indicateurs de qualité de service ;
- La mise en place de leviers organisationnels spécifiques, notamment par le renforcement de l'Observatoire de l'ARCEP en matière de marché des services aux entreprises.

Élaboration d'un Code du Numérique couvrant l'ensemble des aspects du secteur de l'économie numérique afin d'apporter la sécurité juridique nécessaire aux entreprises, aux investisseurs et aux utilisateurs

Les textes légaux et réglementaires applicables au secteur du numérique au Bénin sont incomplets, fragmentés et doivent être mis à jour.

Afin d'apporter une sécurité juridique aux entreprises béninoises et aux investisseurs et de renforcer l'attractivité numérique du Bénin, un Code du Numérique réunissant l'ensemble des textes légaux et réglementaires applicables au secteur du numérique sera élaboré.

L'élaboration du **Code du Numérique** consistera :

- **En la codification des textes existants**, qui feront l'objet des ajustements nécessaires à leur mise à jour ;
- **En la modification des projets de textes déjà élaborés mais non-adoptés**, qui feront l'objet d'ajustements liés aux évolutions technologiques et à leur mise en cohérence avec les autres dispositions applicables au secteur du numérique ; et
- **En l'adoption de textes légaux et réglementaires** complémentaires sur les sujets-clés non encore traités.

Le **Code Numérique** tiendra compte à la fois (i) des meilleures pratiques internationales adoptées au sein d'organisations internationales telles que l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et l'Union Européenne et (ii) des initiatives régionales entreprises par l'Union Africaine (UA), l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la CEDEAO.



CODE DU NUMERIQUE



Communications électroniques

(gouvernance, régulation, concurrence, régimes applicables, service universel ou encore neutralité du net)



Services numériques innovants

(e-gouvernement, e-santé, e-éducation ou encore services financiers en ligne et mobiles)



Outils électroniques (signature et certification électronique, preuve électronique, archivage ou encore horodatage)



Protection des données à caractère personnel

(traitement, régimes applicables, formalités et conditions préalables au traitement ou encore droit des personnes à l'égard de leurs données personnelles)



Commerce électronique (publicité par voie électronique, conclusion de contrats électroniques, obligation d'information, droit de rétractation, responsabilité des prestataires de service ou encore protection des consommateurs)



Cyber sécurité et cybercriminalité

(accès illégal et atteinte aux données et aux systèmes d'information, vol de données, piratage en ligne, mise/maintien en ligne de contenus abusifs, pédopornographie, escroqueries et délits connexes, infractions aux biens, identification des utilisateurs, responsabilité des fournisseurs de services en ligne ou encore cryptologie)

Ces évolutions juridiques permettront d'accompagner les réformes et projets phares de développement de l'économie numérique au Bénin, notamment en matière de e-gouvernement et de services financiers en ligne et mobiles.



ANNEXE

Glossaire

ABETIC	Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication
ABSU-CEP	Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste
ACE	Africa Coast to Europe (câble sous-marin)
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste
B2B	Business to Business
B2C	Business to Consumer
BT	Bénin Télécoms
BTI	Bénin Télécoms Infrastructures
BTS	Bénin Télécoms Services
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNMAN	Commission Nationale de Migration de l'Analogique au Numérique
CN	Conseil du Numérique
EGDI	E-government Development Index
FAI	Fournisseur d'Accès à Internet
FTTX	Fiber To The X (e.g. Fiber to the home)
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
LTE	Long Term Evolution (norme téléphonie mobile)
NRI	Networked Readiness Index
ORTB	Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin
SAT3	South Africa Transit 3 (câble sous-marin)
SEM	Société d'économie mixte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TNT	Télévision Numérique Terrestre
UECN	Unité d'Exécution du Conseil du Numérique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIT	Union Internationale des Télécommunication



CONTACTS PRESSE

Agence du Numérique
numerique@presidence.bj
www.presidence.bj